



Commune de BEAULIEU S/ LOIRE

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le premier juin à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESBOIS Patrick, Maire.

Etaient présents :

DESBOIS Patrick, RAPICAULT Michel, DESCHAMPS Céline, BELHOSTE Marie-Christine, POYAU Jean-Claude, ANIEL André, TROCHET Michel, RICHIDE Pascal, THIBAUT Alain, TROTTER Joëlle, SIGNORET Yannis, MARTINET Nicolas, HAUTIN Bertrand.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MASSON Danièle, BERTRAND Isabelle

Absents et excusés : FERRY Jeanne, LAURENT Elisabeth

Monsieur TROCHET Michel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017-41 – LOTISSEMENT DU CABINET – Changement de propriétaire et rétrocession de la voirie :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, prend acte du changement de propriétaire du lotissement du Cabinet et valide la rétrocession à la Commune de la totalité des voies, des équipements, de tous les réseaux (dont l'éclairage public, l'eau, l'assainissement, le téléphone, etc.) et des espaces communs du Lotissement du Cabinet appartenant dorénavant à la Société SOC NATIONALE IMMOBILIÈRE.

2017-42 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TOURISME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges (C.L.E. T.C.) :

Après l'explication de Mr le Maire sur le transfert de la compétence « Tourisme » vers la nouvelle communauté de commune « Berry Loire Puisaye », Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts des charges sur ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2017.

2017-43 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TOURISME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 - Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information, et de promotion du tourisme :

Suite à l'approbation du rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence en matière de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de mise à disposition des services.

Il précise qu'une révision sera possible et fait remarquer que les fluides (eau, électricité...) sont pris en charge par la commune.

2017-44 – BUDGET COMMUNE : modification :

Suite à une erreur d'enregistrement, il y a lieu de modifier le budget primitif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rectification.

2017-45 – Demande de subvention à la région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'éclairage public :

Le conseil municipal sollicite auprès de la Région Centre Val de Loire une aide financière au titre du contrat régional de solidarité territoriale pour tout ce qui concerne le dossier d'éclairage public.

2017-46 – Demande de subvention à la Région Centre-Val-de-Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial pour le projet Zéro Phyto :

Le conseil municipal sollicite auprès de la Région Centre Val de Loire une aide financière au titre du contrat régional de solidarité territoriale pour tout ce qui concerne le dossier zéro phyto.

2017-47 – CONTRATS D.S.P. EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT - Approbation des avenants n° 2 et 3 suite aux lois Brottes et Hamon :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la loi n° 2014-344 du 14 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon », et la loi n° 2013-312 du 5 avril 2013, dite loi « Brottes », telle qu'interprétée par la décision Conseil Constitutionnel n° 2015-470 QPC du 29 mai 2015, et qui modifient de manière substantielle les conditions d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il expose les propositions de la société SUEZ plus précisément et explique que la loi « Brottes » entraîne le refus de fermeture de compteur en cas d'impayés. Que les frais seront répercutés sur l'ensemble des usagers.

Monsieur RICHIDE Pascal et Monsieur HAUTIN Bertrand propose d'inclure les poursuites sur les impayés et non sur l'ensemble des usagers.

Les conseillers sont en désaccord sur les conditions et les montants proposés.

Monsieur le Maire signale que les contrats modifiés doivent être transmis à chaque foyer que cela entraîne un coût supplémentaire à la société SUEZ. Le conseil municipal prend acte cependant la dépense ne sera subi que sur une année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ☞ **refuse** l'avenant n°2 au contrat de D.S.P. EAU POTABLE tel que présenté,
- ☞ **refuse** l'avenant n° 3 au contrat de D.S.P. Assainissement tel que présenté ;
- ☞ **souhaite** que les poursuites soient répercutées sur les impayés et non sur l'ensemble des abonnés,
- ☞ **accepte** d'appliquer les lois Hamon et Brottes mais **demande** une révision des montants proposés et une explication plus détaillée.

2017-48 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE – Approbation de la modification en cours d'exécution n°2 (ex.avenant) :

Suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France, le groupe de travail a pu modifier le projet de cœur de village. Le cabinet EMCBTP doit maintenant revoir les plans et faire une estimation des modifications engendrées. Pour cela, une modification en cours d'exécution (ex. avenant) est demandée pour un montant de 2 875.00 euros HT. Le CONSEIL MUNICIPAL approuve cette modification en cours d'exécution n°2 générée par les modifications liées à la reprise du projet.

2017-49 – EDUCATION MUSICALE SCOLAIRE - Demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le protocole d'accord conclu entre la Commune et la Fédération Nationale des Centre Musicaux Ruraux (FNCMR) s'agissant de l'éducation musicale scolaire.

Il propose de solliciter, auprès du Conseil Départemental, comme les années précédentes, la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires publiques, pendant le temps scolaire, proposée aux Communes de moins de 10 000 habitants qui en font la demande.

Monsieur le Maire explique également que l'avenant à ce protocole approuvé par délibération n° 14.11.10 du 12 décembre 2014, a fixé le tarif de la prestation à partir du 1^{er} janvier 2017 à 1873.50 € heure/année.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette demande et précise que le nombre d'élèves concernés étaient de 119 élèves de l'année scolaire 2015/2016 et 117 élèves pour l'année scolaire 2016/2017.

2017-50 – AFFECTATION DEPENSES « fêtes et cérémonies » : repas traditionnel :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'organisation du repas traditionnel du gras double est habituellement à la charge des élus. Il est demandé cette année, l'affectation de cette dépense au budget primitif.

Monsieur SIGNORET Yannis demande qui règle habituellement, Monsieur POYAU Jean-Claude lui répond que c'est les adjoints et le Maire ainsi que pour les employés communaux et les conseillers municipaux.

Il est proposé pour les membres extérieurs à la commune que cette dépense soit affectée au budget.

Monsieur TROCHET Michel signale que s'il n'y a pas d'obligation il lui semble inopportun de grever le budget communal.

Après discussion, l'ensemble du conseil vote à l'unanimité l'affectation de cette dépense au budget 2017.

AFFAIRES DIVERSES :

◆ Monsieur DESBOIS Patrick annonce que l'association Gym Bellocéenne remercie l'ensemble du conseil pour la subvention votée. Remerciements reçus de la famille DUBOIS pour les obsèques de Mme DUBOIS, rue de sancerre.

Un courrier a été réceptionné en mairie demandant l'ouverture des toilettes publiques lors des cérémonies à l'église. Le message a été transmis au service de la mairie pour suite à donner. En cas de fermeture de la mairie, Madame BELHOSTE Marie-Christine propose de laisser une clé des WC publics aux personnes de la paroisse.

◆ Elections :

Monsieur DESBOIS Patrick demande si tout le conseil a bien reçu les tableaux de permanence pour les élections. Après avoir apporté les corrections, le service administratif transférera les nouveaux tableaux mis à jour.

◆ PLUI :

Monsieur ANIEL André informe l'assemblée que les plans du PLUI sont à disposition en mairie. Ils sont consultables avant le 15 Juin dernier délai. Une réunion est prévue le lundi 12 juin à 18 h 30. Une convocation sera envoyée à tous les membres du conseil.

◆ Ecoles :

Monsieur RICHIDE Pascal demande où en est l'ouverture de la nouvelle classe pour la rentrée scolaire.

Madame DESCHAMPS Céline lui signale qu'il faut attendre la commission de l'inspection académique, La création de cette classe ne sera validée que le 15 juin. Elle évoque le nombre d'enfants inscrits qui est de 19. L'installation de cette classe devrait se faire dans la salle de motricité. La commune va éviter l'achat de matériel ne connaissant la pérennité de cette classe.

◆ TAP :

Messieurs SIGNORET Yannis et MARTINET Nicolas demandent s'il y a poursuite des rythmes scolaires à la rentrée.

Madame DESCHAMPS Céline informe l'assemblée que les textes ne sont toujours pas parus. Si effectivement l'arrêt pour la rentrée 2017 est possible dans l'immédiat, le Conseil municipal donnera un avis favorable au retour des quatre jours. Pour information, le conseil d'école a lieu le 8 juin.

◆ ECOLES :

Madame TROTTER Joëlle signale un abus au niveau du stationnement des véhicules devant l'école maternelle. Elle souhaite une solution afin d'éviter tout accident. Il est proposé la pose de bacs à fleurs.

◆ ZERO PHYTO :

Monsieur ANIEL André annonce une réunion du pays du giennois sur le zéro pesticide en présence de Loire et nature environnement et Sologne environnement. Plusieurs dates sont proposées. Une convocation sera transmise aux personnes concernées.

Monsieur HAUTIN Bertrand remarque que le cimetière est envahi par les mauvaises herbes. Il ne souhaite pas que la situation se répète comme l'année passée. Les produits phytosanitaires peuvent encore être utilisés. Le message sera transmis au responsable du service technique.

◆ **ORDURES MENAGERES :**

Monsieur DESBOIS Patrick avise le conseil municipal qu'il va y avoir une modification du ramassage des sacs jaune. Ils seront ramassés tous les 15 jours quant aux ordures ménagères, elles seront récoltées une fois par semaine le même jour pour le bourg et les hameaux. Le jour n'est pas encore défini.

◆ **ABRIS CYCLOS :**

Madame BELHOSTE Marie-Christine signale que les abris cyclos ont été réceptionnés le vendredi 26 mai au camping. Une réception officielle sera déterminée.

◆ **CELTIVAL :**

Monsieur SIGNORET Yannis annonce que le CELTIVAL est déplacé à la salle polyvalente, il était prévu initialement sur la place de l'église mais au vu du bulletin météorologique, la décision a été prise et le choix de la salle polyvalente a été adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire déclare la séance close à 21 h 51.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Patrick DESBOIS